



LE PETIT MARIMONTOIS

Mandat 2020 - 2026

Sommaire

- LE MOT DU MAIRE
- LE CONSEIL MUNICIPAL
- L'EMPLOYE COMMUNAL & LES SECRETAIRES
- LE SIEEM
- LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE : SAINTE MARIE DU MONT NATURE / SAINTE MARIE DU MONT CIRCUIT COURT
- La parole aux acteurs locaux : nos apiculteurs
- ENTREPRISES ET SERVICES SUR LA COMMUNE
- Entretien avec un villageois
- Composition du budget communal pour l'année 2023
- TRAVAUX DE LA SALLE FESTIVE
- EPICERIE AMBULANTE
- TRAVAUX DE VOIRIE
- TRAVAUX DE L'EGLISE
- Entretien des sentiers et réouverture d'anciennes voies pédestres
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Histoire d'antan
- ETAT CIVIL
- COMMUNAUTE DE COMMUNES
- LE SIBRESCA
- MOYENS DE COMMUNICATION DE LA MAIRIE
- QUELQUES AIDES ADMINISTRATIVES

Marimontoises, Marimontois, Chers Administrés,

Les traditionnelles fêtes de fin d'années vont venir rythmer la fin 2023 qui approche à grand pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie et de retrouvailles.

Cette édition du petit Marimontois s'est faite attendre, nous pourrions même avouer qu'elle a tardé à venir. Il existe en effet une réelle différence entre les actions entreprises, et la communication qui doit les englober, et je dois avouer que dans ma fonction d' élu, je suis meilleur dans les actes.

En tant que Maire, il est de mon devoir de vous informer quant à l'évolution des travaux structurants qui concernent pour large partie les recherches de financement de l'aménagement de la salle festive.

Je tiens, par ce présent bulletin, à rassurer les Marimontois. En effet, ce programme de réaménagement sera à la fois un lieu de retrouvailles pour les habitants mais également un outil nous permettant de maintenir des finances saines afin de rester le plus longtemps indépendant, comme vous le souhaitez tous.

Je suis bien conscient du fait que vous vous interrogez face à l'endettement de la commune mais je tiens à vous rassurer sur ce point : à ce jour nous nous désendettions. Les différentes ventes qui ont été opérées ont assaini nos finances et nous permettent d'envisager un futur meilleur. En effet, en plus de l'économie des charges de fonctionnement qui étaient importantes sur l'immeuble (chauffage notamment), la mairie se défait également de la taxe foncière des appartements.

Je tenais à remercier la Communauté de Communes, et notamment son président Henri Baile, ainsi que les différents vice-présidents, pour toute l'aide apportée, concernant les subventions relatives à la rénovation de la salle festive ou aux travaux de voiries, le transport scolaire et tant d'autres sujets. Aussi, je tiens également à remercier nos élus départementaux : Monsieur Christophe Borg et Madame Martine Kohly, de même que les représentants des services techniques, pour leurs soutiens infaillibles à notre commune.

Bien que l'équipe municipale s'emploie à maintenir des services dignes de ce nom, la taille de notre village, et les activités professionnelles de certains de nos élus ne nous permettent pas d'assurer les mêmes services que des municipalités de taille plus importante.

Toutefois, soyez certains que je finirai ce mandat au plus prêt de mes engagements et de la confiance que vous m'avez apportée.

L'arrivée de personnes jeunes et dynamiques sur le village permettra de continuer à l'embellir, tout en préservant notre image.

Pour une mairie, l'immobilisme demeure le pire des fléaux, et je m'emploie quotidiennement à dynamiser cette si belle commune qu'est Sainte Marie du Mont. Ainsi, notre dessein principal se doit d'être le suivant : préserver ce cadre unique, sans le laisser à l'abandon et ne pas oublier l'histoire de ce village si singulier ; le tout dans un cadre de tranquillité et de respect réciproque des habitants.

Le Maire, Robert Monnet



Robert MONNET, Maire, élu communautaire à la Communauté de Communes Le Grésivaudan

[Maire de la commune](#), titulaire de la [Commission budgétaire et Urbanisme](#), *Membre de la commission Patrimoine de la commune, chemins, ONF, chasse et agriculture*



Clément BONNET, 1er Adjoint au Maire, Délégué aux élections sénatoriales, Suppléant à la Communauté de Communes Le Grésivaudan

[Délégué à l'Information, Communication](#), *Membre de la commission budgétaire*



Annette ARTIGLIA, 2ème adjointe au Maire

[Déléguée Gestion du déneigement](#), patrimoine de la commune et chemins ONF, chasse et agriculture, *Membre de la commission Animation, déléguée suppléante Parc naturel régional de Chartreuse*



Suisie PINQUET, 3ème adjointe au Maire

[Déléguée au SIEEM](#), *Membre de la commission Gestion du personnel et du matériel communal*



Anton JEGOU, Conseiller municipal,

[Délégué Parc naturel régional de Chartreuse](#), *Membre de la commission Animation et Environnement*



Frederic PELLOUX, Conseiller municipal

[Délégué Syndicat de l'Alpe](#), *Membre de la commission Gestion du personnel et du matériel communal*



Sarah LABBEY, Conseillère municipale

[Correspondante Incendie et secours](#)



Maxime WILQUIN, Conseiller municipal



Laurine BOUCHET-FLOCHET, Conseillère municipale

➤ L'EMPLOYÉ COMMUNAL & LES SECRETAIRES



Christophe SOUTON exerce la fonction d'employé communal depuis 3 années désormais. Arrivé en 2020, il avait auparavant travaillé pendant près de 30 ans sur la commune de Sainte Marie d'Alloix. Christophe est en charge des espaces verts (débroussaillage, tonte, taille etc...), des petites réparations, de l'entretien des chemins, du déneigement et du fleurissement sur la commune. Véritable amoureux de la nature, vous pourrez souvent le croiser en train de s'occuper de ses ânes qui paissent.

« Je suis très content de l'accueil bienveillant qui m'a été réservé par les Marimontois et j'essaie de leur rendre un maximum en embellissant ce beau village. »



- Ilona GENTY, prestataire intervenant ponctuellement pour le traitement des factures, des titres Berger Levraut, et participant au montage budgétaire de la commune.

- Ophélie POMMIER CHAPUIS (prestataire), secrétaire pour l'accueil en mairie gérant la plupart des tâches administratives (gestion de rendez-vous et informations). Employée par la mairie une journée par semaine (le mardi de 09h00 à 16h00)

Le SIEEM est un syndicat intercommunal qui regroupe quatre communes : La Buissière, Ste Marie d'Alloix, La Flachère et Ste Marie du Mont. Sa gestion est assurée par un conseil d'administration et son nouveau président, Luc Sindirian, officiera jusqu'en 2026.

Le SIEEM dispose d'un budget de fonctionnement de 619 012.79 € ; on compte un effectif de 185 élèves dont **29 provenant de la commune de Ste Marie du Mont**.

S'agissant de la commune de Sainte Marie du Mont, Madame PINQUET Susie dispose des délégations et de la représentation du village au sein de ce syndicat.

Cette année il a été voté :

- 50 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires
- 90€ par enfant pour les activités, sorties et animations sur le temps scolaire
- 680€ par classe, d'investissements pour l'achat de petits mobiliers (il s'agit ici d'une dotation, ce qui implique que les classes peuvent l'utiliser sans besoin d'accord du SIEEM)

Le Conseil Municipal de Ste Marie du Mont maintient une participation de 1€ à la cantine, pour l'année 2023, notre commune ayant l'une des participations les plus élevées. Nous rappelons que les repas disposent de 20% d'aliments de BIO dont un repas minimum ne contenant pas de viande et des aliments BIO.

La participation annuelle de la commune au SIEEM, s'élève, sur l'année 2023 à 50 614.00€.

La participation au SIEEM par enfant est calculé sur la base de l'impôt foncier et par rapport au budget de l'année précédente.

INFOS PRATIQUES

L'inscription à l'école maternelle, dès 2 ans et demi, à La Flachère s'effectue en 3 étapes :

1) Vous rendre à la **Mairie de Sainte Marie du Mont** à partir de février avec **le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile** pour obtenir la fiche d'inscription tamponnée par la mairie (celle-ci sera transmise par la mairie au secrétariat du SIEEM)

2) Contacter l'école **en mai** pour prendre rendez-vous : 04 76 08 52 77

3) **Rendez-vous (en mai ou juin) à l'école** avec **livret de famille, carnet de santé, fiche d'inscription** (et éventuellement un certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé dans un autre établissement).



Soucieuse de soutenir ces associations qui dynamisent notre village, une délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 février 2023 indique qu'une subvention sera apportée à l'association par la Mairie pour chacune des festivités organisées

Association Sainte Marie du mont nature

Concert Fly by Night et Fête de la musique 2023

Dans le cadre du festival Jazz de Barraux, l'**association Sainte Marie du Mont Nature** a organisé le concert des Fly by Night le samedi 22 avril au relais nature. Un moment de convivialité où les habitants de Sainte Marie du Mont ont pu se retrouver autour d'un verre.

La Fête de la musique, également organisée par l'**association**, a été l'occasion pour de très nombreux Marimontois de renouer avec les repas festifs.

Une fête de la musique attendue et appréciée par un très large public a donc eu lieu le 17 juin 2023 derrière le parc à jeux. La soirée « des années 80 à aujourd'hui » a été animée par Fabrice Rubino.



Trail de l'Alpe 2022

Pour sa troisième édition, le Trail de l'Alpe, à l'initiative de l'association **Sainte Marie du Mont Nature**, a rencontré un franc succès. C'est dans la bonne humeur que jeunes et moins jeunes se sont élancés sur différents parcours dans les hauteurs de Sainte Marie du Mont.

La mairie remercie l'équipe de Sainte Marie du Mont Nature pour l'organisation de cette fête réussie.

Malheureusement, il semble que l'édition 2023 soit compromise, l'impossibilité de monter à la croix de l'Alpe par le parc de Chartreuse ainsi qu'une amende infligée à l'association ayant entraîné la démission de la moitié des membres de celle-ci. La mairie tient à assurer son plus fidèle soutien à l'association concernant l'organisation d'un trail sur la commune.



Association Circuit court

L'**association Sainte Marie du Mont Circuit Court** propose chaque vendredi une vente de pains et de viennoiseries provenant de la ferme Ouche à Saint Bernard du Touvet. L'association assure également la vente d'huile d'olives et de la bière sera prochainement mise au « catalogue ».

Une belle occasion pour rencontrer les habitants de la commune.

La réservation s'effectue auprès de l'association chaque mardi précédent. Si le cœur vous en dit, nous vous invitons à prendre contact auprès d'Anton Jegou, conseiller municipal sur la commune et gestionnaire de l'association.

➤ La parole aux acteurs locaux : nos apiculteurs

Dans un souci d'équité, cette rubrique paraîtra dans de futurs bulletins municipaux afin de donner la parole à d'autres acteurs.

Pour rappel, l'apiculture est une branche de l'agriculture qui consiste en l'élevage d'abeilles mellifères pour exploiter les produits de la ruche, principalement du miel mais également la cire, la gelée royale, le pollen et la propolis, voire le venin d'abeille. Notre village, du fait de sa géolocalisation et de son cadre particulier bénéficie de conditions hors du commun pour l'apiculture. L'équipe municipale a choisi de donner la parole à deux de nos apiculteurs : Ana Chassaing et Guillaume Bel.

Guillaume est issu d'une famille d'apiculteurs, il a toujours été amateur de cette pratique et depuis 2022 a décidé de se lancer pleinement dans l'aventure. Il a doublé sa production en 2023 et vise à encore doubler celle-ci à horizon 2024. Soucieux de produire le meilleur des miels, Guillaume a décidé de varier la localisation de ses ruches, sur le village et ailleurs. Il propose de nombreux produits (miels, baume à lèvres, bougies sur son site : <https://rucher-alpe.sumupstore.com/>).

Ana, quant à elle, est bien connue des habitants du village. Apicultrice depuis 2017, elle est également référente frelons asiatiques. Ses ruches sont localisées principalement sur notre commune ; elle vous propose de nombreuses variétés de miels, du pollen, des bougies, de la gelée royale et de l'hydromel. Vous retrouverez toutes les informations nécessaires pour les contacter ci-dessous ainsi que dans la rubrique « acteurs locaux » de ce journal.



Le rucher de l'Alpe

Guillaume BELLE

Tél : 07 87 62 63 94

Mail : rucher.alpe@gmail.com

1120 la Vieille église

38660 Ste-Marie-Du-Mont



MIEL des Ours

Ana Chassaing

Tél : 06 41 86 50 10

Mail : miel.alpes@outlook.fr

Facebook : Miel des Ours

Lotissement La Chapelle

38660 Ste-Marie-Du-Mont



Taxi des Petites Roches

M. Marquet, habitant de notre village nous propose ses services de Taxi : transports toutes distances. Il est conventionnés CPAM. Vous pouvez le joindre au **06 28 42 21 76** ou lui écrire taxidespetitesroches@gmail.com



Carrelage des près

M. Fèvre, habitant de notre village nous propose ses services de pose de carrelage et de faïence. Vous pouvez le joindre au **06 16 85 06 71**



L'Atelier Des Marmottes

Mme Ehmig, habitante de notre village nous propose ses services d'artisanat de Chartreuse : Costumes traditionnels, Broderie, Confection sur-mesure, Décoration intérieur, Retouche de vêtements. Vous pouvez la joindre au **06 72 88 42 66** ou lui écrire : atelierdesmarmottes@orange.fr,

Site Internet de L'Atelier des Marmottes:

<http://www.atelierdesmarmottes.com>



Soins Esthétiques

Isabelle, habitante de notre village nous propose de profiter de soins esthétiques de qualité au lieu-dit La Vielle Eglise. Vous pouvez la joindre au **06 16 71 87 37**. Plus de détails ici : <http://www.si-belle-en-soi.fr>



Mtr 38 - Menuiserie Toiture Rénovation

Nevio Nicolas, habitant de notre village nous propose ses services de menuiserie et de rénovation de toiture. Vous pouvez le joindre au **06 07 38 55 36** norbert@mtr38.fr



MIEL des Ours

Ana Chassaing, apicultrice, habitante de notre village, vous propose miels, produits de la ruche, essaims. Tél : 06 41 86 50 10 Mail : miel.alpes@outlook.fr Facebook : Miel des Ours Lotissement La Chapelle 38660 Ste-Marie-Du-Mont



Le rucher de l'Alpe

Guillaume BELLE,
apiculteur, habitant de notre
village, vous propose miels,
baume à lèvres, bougie essaims.

Tél : 07 87 62 63 94

Mail : rucher.alpe@gmail.com

1120 la Vieille église

38660 Ste-Marie-Du-Mont

Mill' Rabote

Yann MILLA, habitant de notre
village, vous propose des services
de menuiserie et ébénisterie.

Tél : 06 80 57 84 44

433 Rue du Col de l'Alpe

38660 SAINTE-MARIE-DU-MONT

Damien Corbi est arrivé sur le village en 2017. Cet habitant du hameau de la chapelle est fêru de sports et pratique le raid multisports (activité sportive par équipe mêlant plusieurs disciplines) et également l'ultra distance en vélo. Cette discipline est une forme de cyclisme qui se concentre sur les défis de longue distance, généralement sur des parcours de plusieurs centaines de kilomètres ou même plusieurs milliers de kilomètres. Les épreuves d'ultra-cyclisme peuvent se dérouler en un temps limité, comme par exemple 24 heures ou plusieurs jours consécutifs. Les parcours peuvent inclure des sections de route, de montagne ou de gravel.

Les épreuves d'ultra-cyclisme sont généralement très exigeantes physiquement et mentalement, et les participants doivent se préparer soigneusement pour relever le défi. Nous l'avons interrogé pour en savoir plus sur sa pratique et les défis hors normes qu'il relève.



Bonjour Damien, première question, explique-nous ton parcours, comment en es-tu venu à faire de l'ultra distance ?

J'ai commencé par le raid multisports, c'est une discipline assez peu connue en France qui allie divers sports (trail, VTT, kayak etc). Cette discipline m'a forgé, aussi bien mentalement que physiquement et m'a permis de comprendre que je résistais bien aux efforts longs d'ultra distance.

Comment en es-tu venu à l'ultra distance justement ?

J'ai commencé l'ultra distance en 2019 par une course d'ultra distance en VTT, la French Divide. C'est une course de près de 2200 km en bike-packing¹ et en autonomie complète. L'idée est donc d'enchaîner des journées de près de 300 km de VTT. J'ai adoré cette expérience, mon corps un peu moins, mais cela m'a permis de me projeter sur d'autres courses de ce type.

¹ (Le **bike-packing** est le fait d'équiper son vélo de sacoches légères qui s'adaptent et s'intègrent à la géométrie du vélo pour gagner en poids et maniabilité)

Tu peux nous parler des autres courses d'ultra distance auxquelles tu as participé ?

Après la French Divide en 2019 j'ai participé à la Race Across France en 2020. C'est une course qui gagne en popularité d'année en année. L'idée est assez simple, traverser la France en vélo de route, depuis le Touquet avec une arrivée près de Cannes et toujours en autonomie complète. Je termine troisième de cette course sans assistance en 5 jours 19 heures et 44 minutes. J'ai également participé à la Gravel tro Breizh, une épreuve de vélo-gravel en autonomie complète de 1250 km et 16 000 mètres de dénivelé dont je remporte l'édition 2021. Puis en 2022 j'ai participé à la route du silence, une épreuve longue de près de 1200 km. Enfin s'agissant de l'année 2023, j'ai eu un calendrier chargé avec la GTMC (Grande Traversée du Massif Central) et à nouveau la Race across France (10^{ème}). J'ai essayé d'enchaîner avec la Sea to Peak, une épreuve dont le but est de rallier la pointe bretonne pour rejoindre les Alpes (2100 km et 37000 mètres de dénivelé), mais malheureusement je pense avoir trop « tiré sur la corde » et j'ai dû abandonner.

C'est déjà un très beau palmarès ! Comment t'entraînes-tu ? aussi bien sur le plan physique que mental ?

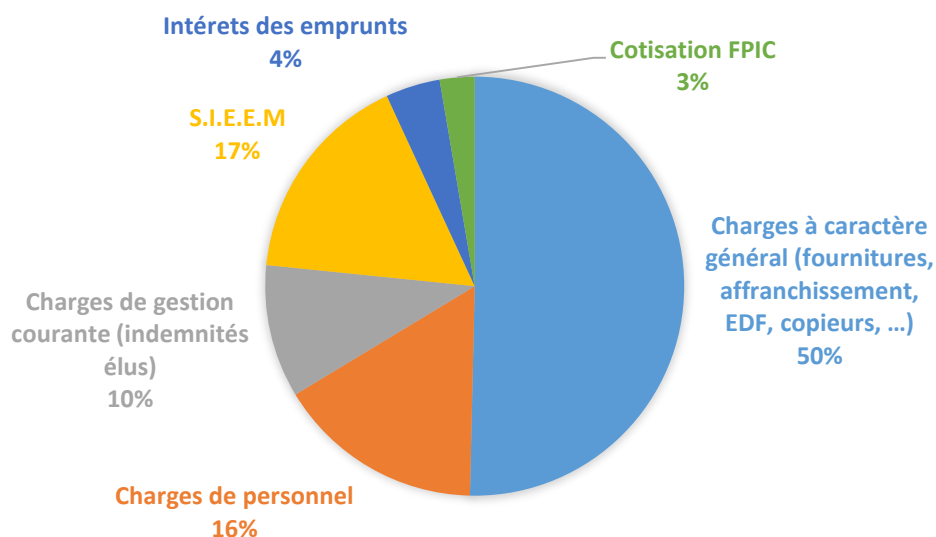
Sur le plan physique je continue à m'entraîner pour le raid multisport. Mes entraînements consistent alors en de longues journées mêlant vélo, trail, canyoning etc. Des journées de 8 ou 9 h de sports cumulés. Pour le moment je ne ressentais pas le besoin de m'entraîner sur le plan mental mais c'est un sujet sur lequel je vais devoir me pencher plus sérieusement.

Parle nous de tes projets futurs.

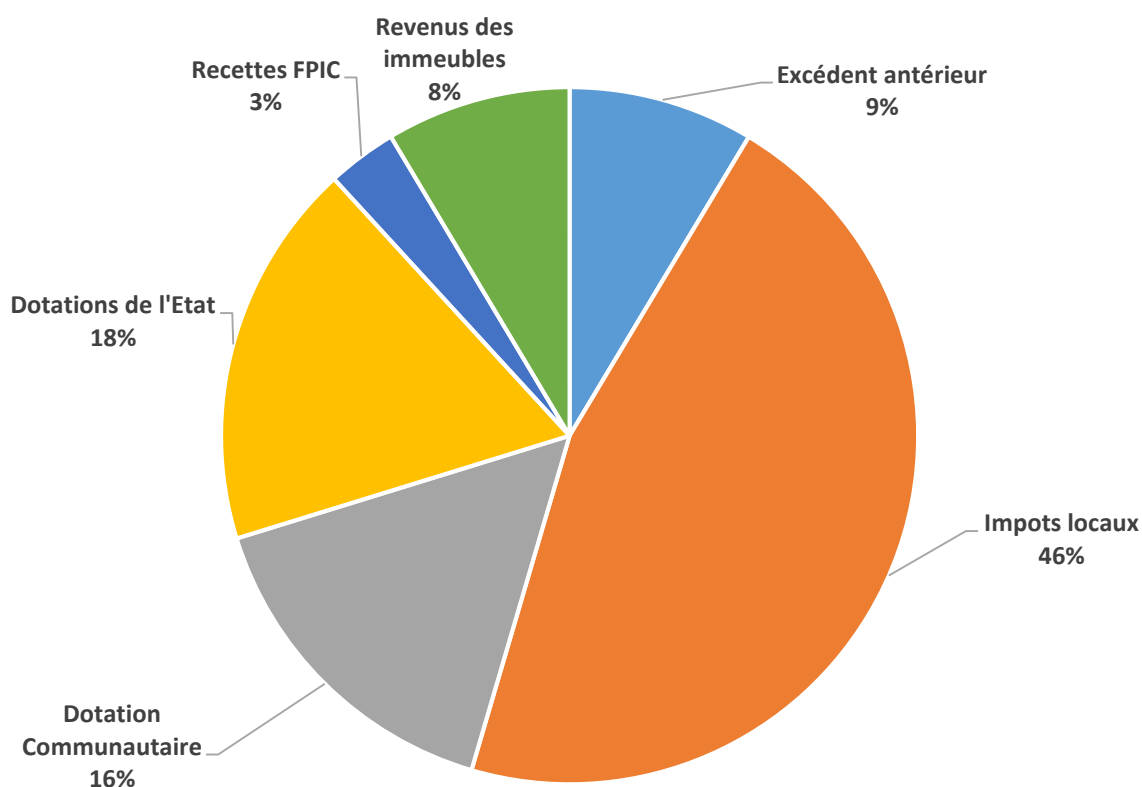
J'ai décidé de démissionner de mon emploi sur Crolles et de me mettre à mon compte. Ce choix professionnel fort va me permettre de consacrer une part beaucoup plus importante de mon temps à ma pratique sportive. Pour le reste, je n'ai pas encore de calendrier précis mais je vais y réfléchir sérieusement cet été.



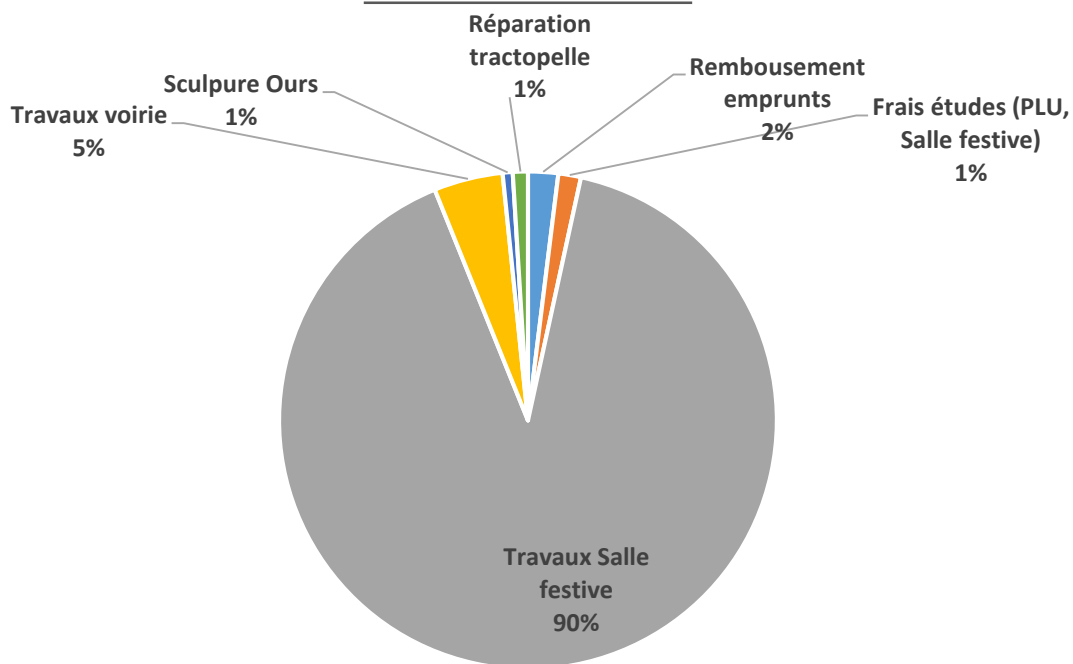
**BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 - FONCTIONNEMENT -
DÉPENSES - TOTAL DE 309 060 €**



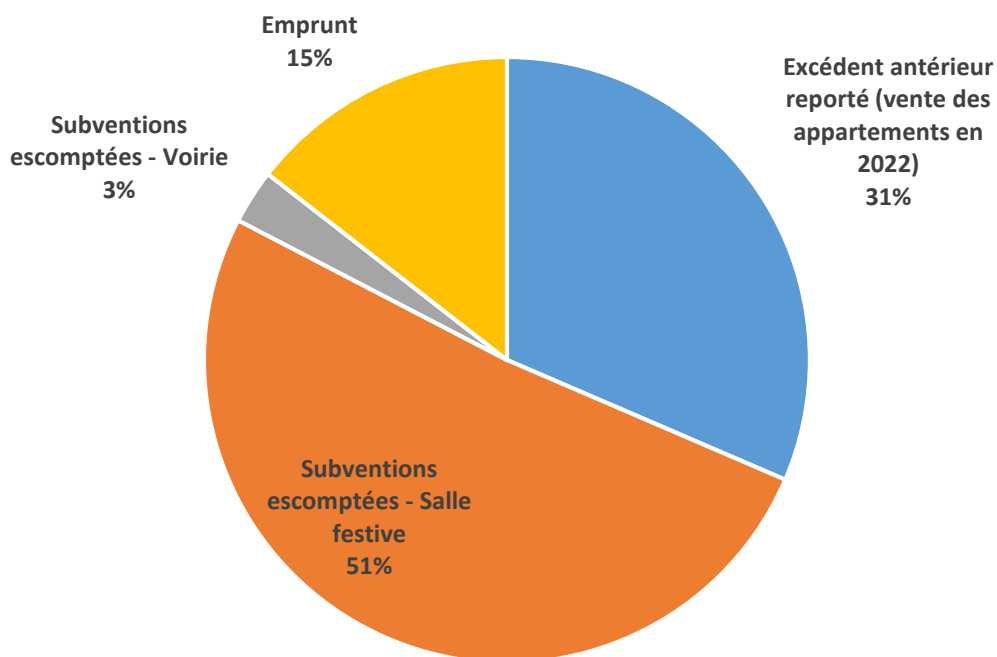
**Budget prévisionnel 2023 - Fonctionnement - Recettes - TOTAL
de 309 060 €**



Budget prévisionnel 2023 - Investissements - Dépenses -
TOTAL de 1 227 000 €



Budget prévisionnel 2023 - Investissement - Recettes -
TOTAL de 2 072 500 €



Projet d'entrée de village

Ce projet est bien connu des habitants du village, et les prémices de celui-ci remontent à 2014. En effet, s'est imposée à la Mairie une nécessité de restructurer les bâtiments qui étaient en très mauvais état. Il convient ainsi d'apporter aux Marimontois des informations sur le montage financier de cette réalisation.

Nous avons tout d'abord effectué une étude de faisabilité financière et technique en collaboration avec les services du département particulièrement le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que la communauté de communes afin de trouver les solutions les plus avantageuses pour la commune.

Le concept de cette opération était donc simple : la remise en conformité de la salle festive, l'implantation d'une auberge sur le village, ainsi que la mise en place d'un lieu commémoratif de même qu'un accès à l'église pour les Personnes à Mobilité Réduites.

Ce projet a été conçu dans une enveloppe financière permettant de considérer tous les caractères d'accessibilité et de sécurité des bâtiments, et dépend pour une large partie des subventions apportées par les différents organismes étatiques. Le choix de l'architecture du projet est lié aux différentes économies (chauffage, électricité, monétaires) réalisées par celui-ci. Nous avons tout d'abord pensé à réhabiliter l'ancien « bâtiment mairie », mais cette solution a été rapidement abandonnée du fait des nouvelles normes anti sismiques et de constructions.

Pour l'heure, au 01 novembre 2023, la commune a acquitté un montant de factures s'élevant à 307 914 € 88. Ces travaux comprennent : les différents frais d'étude (architecte, bureaux d'études etc...), le désamiantage, la démolition, le terrassement, et les travaux de charpente. Le planning prévisionnel envisage toujours une livraison pour le mois de juillet 2024.

Auberge :

La création d'une auberge fait partie intégrante du programme de rénovation ; celle-ci nous permet d'obtenir des subventions plus importantes pour la création d'un premier commerce en zone de montagne. L'auberge sera composée de plusieurs salles dont une surface réservée pour la vente des produits locaux d'environ 30m². (Un futur arrêté municipal mentionnera que cette surface ne pourra être utilisée ou supprimée dans le cadre de l'exploitation de l'auberge.)

Le pas de porte (ou fonds de commerce) sera vendu à un restaurateur, le choix de celui-ci sera validé avec la communauté de communes en collaboration avec la mairie et le bureau d'études ayant réalisé l'étude de marché.

La vente du fond viendra ainsi diminuer la part financière communale apportée dans cette opération. Les murs sont, et resteront propriété de la commune. L'entretien courant sera à charge de l'exploitant et un loyer lui sera demandé.

La commune se réserve le droit d'un abattement de loyer sur la première année d'exploitation

La Salle Festive :

Lorsque la salle festive sera mise en conformité, il sera donc possible pour la mairie de la louer. En effet, du fait du cadre particulier dont nous jouissons, nous recevons quotidiennement des demandes de location de notre salle communale. Ces différentes locations (séminaires privés ou réunions communautaires) permettront d'apporter des recettes dans le fonctionnement budgétaire de la commune.

Bien entendu, et au-delà de ces locations, la rénovation de la salle festive permettra aux habitants de profiter d'un lieu chaleureux dans lesquels les Marimontois pourront se retrouver lors des différentes célébrations. Aussi, une mise à disposition aux associations communales permettra à ces dernières de développer leurs différentes activités dans un lieu agréable.

Place des commémorations :

Une mairie se doit de disposer d'un site représentatif permettant la transmission aux générations futures d'un devoir de mémoire afin que notre histoire ne tombe pas dans l'oubli.

La plupart des habitants ont pu remarquer qu'autour du monument certains éléments avaient disparu depuis un certain nombre d'années (obus en cuivre notamment). Ainsi, le maire a décidé de l'achat de sculptures en bois représentant des « poilus », combattants iconiques de la première guerre mondiale. Ces sculptures en bois sont accompagnées de deux ours (rappelant l'histoire particulière du village) ainsi que deux abeilles à l'entrée du village, mettant à l'honneur les apiculteurs de notre commune.

L'église du village appartient à la commune, toutefois l'exploitation de celle-ci est assurée par le diocèse. Ce dernier a accordé à la mairie une autorisation permettant de réaliser d'autres manifestations à l'intérieur (chorales, expositions etc.), permettant ainsi d'utiliser ce lieu emblématique de la commune.

Visuels représentant la future salle des fêtes du village



Vue depuis la salle polyvalente



Vue en plan de masse // Interne entre Maria, Elise



Vue depuis l'entrée côté transfo



Vue depuis la RD



Vue depuis le monument aux morts



➤ EPICERIE AMBULANTE

Un rendez-vous hebdomadaire (le mercredi) vous est toujours proposé grâce aux services d'une **épicerie ambulante**. Les horaires de passage dans notre commune aux arrêts suivants ;

12h 30 - 13h15 St Georges - Les Gites

13h15 - 14h00 - Parking de La Mairie

14h00 - 14h30 - Parking de la Chapelle

14h30 - Retour St Georges avec un arrêt dans la ligne droite

Sur le site internet de l'épicerie, indiqué ci dessous, on peut retrouver le catalogue complet de celle-ci ; la boutique en ligne peut servir aux habitant-es n'étant pas présent lors du passage de l'épicerie dans la commune ; en effet, « La vagabonde » dispose d'un service de livraison. Le site internet permet également de voir l'ensemble des produits proposés.

Adresse site ; <https://www.epicerielavagabonde.fr/>

Afin d'annoncer son arrivée, l'épicerie ambulante klaxonne plusieurs fois au niveau des différents points de rendez-vous.

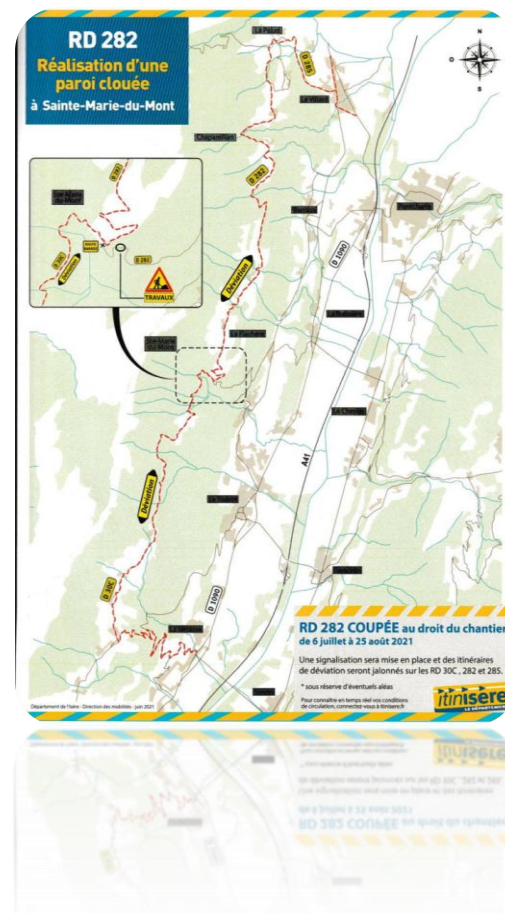


Travaux à charge du département :

L'ensemble des Marimontois ont pu constater que certains travaux sur la RD 282 ont été réalisés.

Une première phase de travaux a été réalisée à la sortie des Près afin d'élargir la voie et surtout de renforcer la structure de la route qui s'écroulait. L'équipe municipale souhaite ainsi remercier les propriétaires ayant accepté de céder une partie de terrain afin de sécuriser cette portion de route.

Une autre phase de travaux, plus problématique, a démarré au mois d'avril 2023. Une première entreprise était chargée de « purger » et de sécuriser la partie en amont de la route. Puis, à partir du mois de mai 2023, une seconde entreprise était en charge du terrassement de la route, afin de la consolider et de réaliser le cloutage de la paroi. Bien qu'un « droit de passage » avait été négocié par PINQUET Susie et BONNET Clément, les soirs et week-ends, ces travaux avaient enclavé de façon conséquente le village et nous en sommes bien conscients. La route est désormais à nouveau ouverte depuis le 13 octobre 2023. L'équipe municipale tient ainsi à remercier les Marimontois pour leur patience.



Travaux à charge de la commune :

Nous avons obtenu, pour l'année 2022, une subvention permettant le renforcement de la voirie pour la réfection en enrobés du parking de la chapelle y compris les voies de dessertes aux habitations. Ces travaux ont été réalisés à l'été 2022. Concernant le Hameau de St Georges nous avons pu négocier un revêtement avec les services du département que nous remercions. Le marquage au sol, la mise en sécurité de la route et de l'arrêt de bus ont été pris en charge par la commune pour un montant de 7 000.00€

Travaux de voirie communale :

Les travaux de renforcement de voirie sont subventionnés à 45% par le département de l'Isère, contenu de notre faible indice de richesse.

Toutefois, d'après certaines directives engagées par le département, les communes de moins de 500 habitants peuvent demander une subvention supplémentaire, à condition que celle-ci soit validée, par le département. Des travaux ont ainsi été engagés sur le hameau de Saint Georges, dans l'entrée de la rue des gîtes, à la chapelle dans la rue de Moretang, la rue de la Rousse.

La réfection des enrobés du hameau du Villard a été réalisée en septembre 2023 permettant à l'équipe municipale de tenir ses engagements : que tous les Marimontois dispose des mêmes prestations avant la fin du mandat.

Je profite de cette information pour remercier Monsieur le président Jean Pierre BARBIER ainsi que nos élu locaux Monsieur Christophe BORG et Martine KOHLY qui ont été réactifs dès leurs prises de fonction au département pour être à l'écoute de nos dossiers et nous aider à les monter.



En avril 2021 après un nettoyage de la commune, Poteaux, barrière et une nouvelle table face à la
mairie ont fait leur apparition :



Marquage au sol Fait à St Georges en Août 2021 :



Réparation Rue de Chartreuse des enrobés :



Rénovation des enrobés sur le hameau du Villard



➤ TRAVAUX DE L'ÉGLISE



Début 2021 mise en peinture des vitraux de l'église.



L'église du village arbore désormais de nouvelles couleurs.



Les vitraux en verre blindés ont été peints pendant l'hiver 2020-2021. Les prix proposés pour de la peinture sur verre par un artiste oscillaient entre 35 000€ et 45 000€. Le cout de cette opération a donc été fortement réduit : 4 680€ de verre blindés, 680€ de peinture et de vernis translucides ainsi que 4 800€ de pose par l'entreprise Derez ont été nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Le cout total pour la commune s'élève donc à **10 160.00€**

➤ Entretien des sentiers et réouverture d'anciennes voies pédestres

Notre employé communal, Christophe SOUTON, s'est vu confié une tâche harassante mais ô combien valorisante pour notre village : l'entretien des sentiers déjà existants ainsi que la réouverture d'anciennes voies pédestres.

Dans un premier temps Christophe s'est attaché à « nettoyer » les chemins fréquemment empruntés par les Marimontois, notamment le sentier reliant Les Prés à Saint Georges, la piste menant au « gros caillou » ou encore l'ancien chemin du père Simon.



Sous les conseils avisés de Frédéric PELLOUX, conseiller municipal, plusieurs chemins ont également été réouverts. Ainsi, sur le hameau de Saint-Georges, Christophe s'est attaché à rouvrir une ancienne voie pédestre qui débute juste après la propriété « la baleine », sur la gauche, pour déboucher sur la piste forestière de la Touvière comme le montre la photo à gauche ci-dessous. Christophe a également commencé à rouvrir l'ancien chemin « Jean Pelloux » qui permet d'accéder à Pré Orcel depuis Saint Georges.



Michel GONIN et son équipe avait lancé la procédure du PLU avec le cabinet BDA représenté par Madame DELPREE et, en 2014 les nouveaux élus avaient décidé de continuer cette procédure. Sur l'année 2018, plusieurs réunions ont été réalisées afin de finaliser l'envoi de différents dossiers aux 17 organismes permettant d'obtenir un arrêté préfectoral et ainsi de pouvoir débiter l'enquête publique avec un commissaire enquêteur afin de recevoir toutes les observations des habitants pouvant s'opposer à certains zonages. Contenu des directives reçues et également des évolutions législatives (2021 notamment avec la loi Climat), la commune a décidé de finir le PLU pendant ce mandat afin que l'urbanisme soit géré par celle-ci. Le Conseil Municipal a donc décidé de poursuivre les démarches avec Madame DELPREE, ayant estimé que cette dernière était la mieux placée pour constituer un PLU en accord avec nos attentes. A ce jour nous sommes toujours sous la réglementation règlement national d'urbanisme (RNU).

Le bureau d'études a donc avancé sur la mise à jour du diagnostic nécessaire pour prendre en compte le contexte législatif et l'évolution de la commune. Pour rappel, l'évolution la plus récente est la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », qui en parallèle de la lutte contre le réchauffement climatique, porte également sur la réduction de l'artificialisation des sols (objectif : « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)) prenant une part importante dans le PLU. **Au vu des deux derniers étés caniculaires que nous venons de connaître, l'établissement de notre Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) prendra évidemment en compte les difficultés d'approvisionnement auxquels certains hameaux de notre village font face.**

Aujourd'hui, il convient que ces principes soient déclinés dans le PADD (**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**) sous forme d'orientation. Le cabinet va ainsi prendre appui sur le PADD débattu en 2012 pour la mise à jour de ces principes.

Le calendrier prévisionnel (et donc soumis à de possibles changements) de l'élaboration du PLU se déroulera sous la forme suivante :

MI OCTOBRE 2023	Point sur le PLU, les éléments manquants où à affiner
NOVEMBRE 2023	Réécriture du PADD et pré-validation par les élus (en parallèle transmission du projet de zonage)
DÉCEMBRE 2023	Réunion PPA : projet de PADD et traduction zonage et règlement envisagé
JANVIER 2024	Débat du Conseil Municipal sur le PADD, validation du zonage et règlement
MARS 2024	Réunion publique
AVRIL 2024	Finalisation du Rapport de présentation : justification, évaluation environnementale
FIN AVRIL / DÉBUT MAI 2024	Arrêt du PLU + avis de l'Etat (3 mois)
SEPTEMBRE OCTOBRE 2024	Enquête publique
DÉCEMBRE 2024	Approbation du PLU

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA CHUTE DU MONTALIEU



VESTIGES DES AMENAGEMENTS PRES DE BELLECHAMBRE

Tout proche du centre de vie de Bellechambre on peut apercevoir des vestiges d'anciennes installations hydrauliques (conduite forcée, aqueduc de franchissement de ruisseaux, cheminée d'équilibre). Très peu connaissent cette aventure éphémère mais qui aura marqué la Commune de Sainte Marie du Mont.

En 1931, la Société Anonyme de la Chute du Montalieu projetait de regrouper une partie des eaux du secteur de Bellechambre et du Villard afin de les turbiner, plus bas à l'emplacement de l'actuelle salle des fêtes, de Saint-Vincent de Mercuze et donc de produire de l'électricité. Cet aménagement devait compléter la production d'électricité des usines de la rive gauche de l'Isère ralentie par les périodes de gel sur le massif de Belledonne.



Le 13 décembre 1932, le président Albert Lebrun signe un arrêté d'utilité publique des travaux de la chute de Montalieu. Le projet concernait l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice et consistait à capter l'eau des torrents du Bresson, d'Alloix, de Boissieu et du Rif Mort jusqu'à St Georges (Pierres Plates).



Les ruisseaux concernés étaient les suivants :

Ruisseau de Ste Marie du Mont jusqu'au confluent avec le ruisseau d'Alloix / Ruisseau de Combe Imbert, jusqu'au confluent avec le ruisseau d'Alloix / Ruisseau d'Alloix, chute d'environ 521 m, avec débit maximum emprunté de 300 l/seconde / Ruisseau de Drumont, Ruisseau de Rivaillon, Ruisseau du Coing / Ruisseau du Rif, au-dessus de St Georges jusqu'à l'Isère / Ruisseau de Boissieu, du CD jusqu'à l'Isère / Ruisseau de Bresson, chute d'environ 631 m.

A cette époque le débit des ruisseaux était plus important et sans doute plus régulier qu'aujourd'hui ; Aussi, la différence des cumuls nivologiques présents sur le plateau des Grandes Roches explique en partie cette modification des régimes hydrauliques. La puissance disponible de la chute était estimée à 3 200 Kilowatts et un réservoir d'accumulation était prévu à Bellechambre avec un débit maximum de 1 000 l/seconde.

Les principales caractéristiques des ouvrages étaient les suivantes :

- Une canalisation établie à flanc de montagne, d'une longueur de 7Km recueillant les eaux des différentes prises pour les conduire au réservoir de Bellechambre.
- Un réservoir d'accumulation de 50 000 m³ utiles.
- Une conduite forcée de 1 100 m de longueur.
- Un bâtiment d'usine situé après le pont du Montalieu d'une puissance totale installée de 3 200 KW.
- Un canal de fuite jusqu'au ruisseau d'Alloix.

Malheureusement, des erreurs techniques ont conduit à la liquidation de la société exploitante. Selon certaines sources, **un manque d'eau générait des appels d'air dans les conduits, augmentant de facto la pression dans les tuyaux, ayant** entraîné une implosion des différentes conduites. Au grand dam des habitants, industriels et municipalités de la région, cette usine, potentielle source économique importante, n'a jamais fonctionné. L'usine de Montalieu sera rachetée par la Commune de Saint Vincent en Janvier 1948 pour la réalisation d'une salle des fêtes après aménagements. Déjà en 1897, des velléités de réalisation d'une chute d'eau existaient déjà comme en atteste une procuration signée de la main d'Aristide Bergès².

² Juillet 2023, rédigé par Roger FRANCOZ, relu et mis en page par Clément BONNET

2019	2020	2021	2022	2023
<u>Naissances</u>	<u>Naissances</u>	<u>Naissances</u>	<u>Naissances</u>	<u>Naissances</u>
24/02/2019 COLIN Basile	0 Naissances en 2020	22/11/2021 MAROCHIN Marcel, Mehdi, Gildas	27/04/2022 Naissance de Gabriel BELLE 13/11/2022 naissance de Anne COLIN	01/02/2023 Naissance Maddy BORDET
<u>Mariages</u>	<u>Mariages</u>	<u>Mariages</u>	<u>Mariages</u>	<u>Mariages</u>
13/08/2019 BORDET Raffaël	11/07/2020 BUI Thi et CONTIERO Manuel	0 Mariages en 2021	10/09/2022 mariage DUVILLARD-CHARVAIX Max et Déborah PERRIN	02/09/23 Susie PINQUET et Nevio Nicolas 23/09/2023 Nina Phanatzis et Marcel HOFFNER
<u>Mariages</u>	28/12/2020 MARTEL Sabine et POLANKAI Patrick	<u>Pacs</u>	<u>Pacs</u>	
01/06/2019 GALLIN Muriel et VELLUET Pierre-Jean	<u>Pacs</u> 0 Pacs en 2020	05/10/2021 HAVARD Mathilde et MAROCHIN Gildas	18/02/2022 PACS BORDET Benjamin et Laurine BOUCHET-FLOCHET	
06/07/2019 KRYNEN Annette et ARTIGLIA Pierre	<u>Décès</u> 19/02/2020 PY Ludovic	<u>Décès</u>	<u>Décès</u> 14/02/2022 décès de Stéphanie COMMARE épouse BERTIN	<u>Pacs</u> 14/03/2023 = PACS Noé PINQUET et Sarah LABBEY
14/09/2019 GADERE Karine et FAUGERON Didier	18/05/2020 DELOBEL Valentin 02/09/2020 LOCATELLI Pierre	13/05/2021 CARDOT Jérôme	21/07/2022 Décès de Laurent BALLET 01/10/2022 Décès de Anne Marie VERCHERE	<u>Décès</u> 17/01/2023 = décès de Cyril TESTUD 06/04/2023 décès de Michelle Aurouze née Chabert
<u>Décès</u>	19/11/2020 GHERARDI Isidore	10/09/2021 BOURSEAU Ghislaine		



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Captages en eau potable

Service des Eaux du Grésivaudan

Accueil usagers :

ZA Tire Poix
38660 Saint-Vincent-de-Mercuze

Tél. 04 76 99 70 00

servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Du lundi au vendredi
9h - 12h | 14h - 17h

[Téléchargez le plan d'accès](#)

Espace abonnés :

eaux.le-gresivaudan.fr

Où nous écrire?

Communauté de Communes
Le Grésivaudan
390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex 2

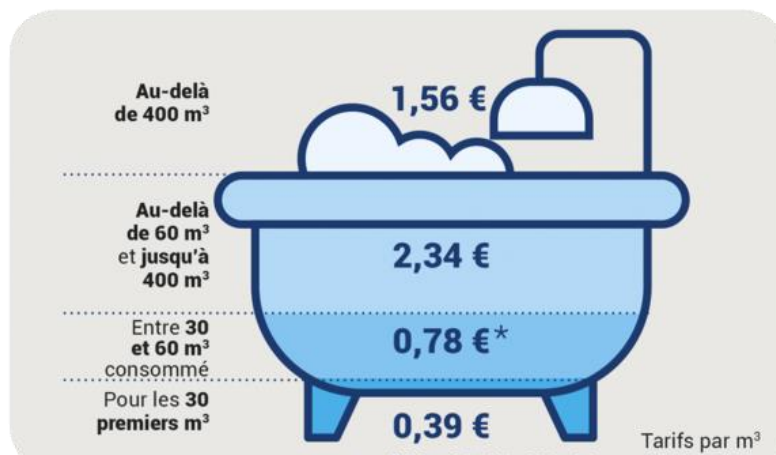
Suite aux nombreuses questions des villageois sur ce sujet, la Mairie a engagé des demandes de vérification des captages sur notre commune (Pépière, Barrioz, Perrière et Guillaudin). Un hydrogéologue s'est donc rendu sur site. Ces travaux ont permis de nettoyer et restructurer les captages d'eaux afin d'augmenter le débit disponible sur nos 2 réservoirs, et de pouvoir parer aux éventuelles crises hydriques auxquelles notre commune peut faire face en période estivale. Ces travaux étaient nécessaires à entreprendre, nos captages étant dans un assez mauvais état, avec des pertes hydriques conséquentes. Une surveillance permanente a été mise en place en partenariat avec l'entreprise Veolia. Compte tenu de ces travaux, aucun manque d'eau n'était à déplorer cette année. En lien avec le service des eaux de la communauté de communes, des travaux structurels, impliquant une captation du bac tampon du Villard jusqu'à Sainte Marie du mont et permettant un rééquilibrage sur le réservoir des près, sont à l'étude.

Tarification

La gestion de l'eau et de l'assainissement doit obéir à deux principes : « ***l'eau paie l'eau*** » et l'égalité **de traitement**, qui suppose une tarification unique sur l'ensemble du territoire. Au moment de la prise de la compétence eau et assainissement par Le Grésivaudan, les tarifs étaient très différents entre les communes et **une période de convergence** a été mise en place. Au regard du système de gestion de l'eau et de l'assainissement, la typologie du territoire est très particulière : très grand nombre d'équipements, ratio nombre d'abonnés / charges d'infrastructure faible, niveau de performance de l'assainissement insuffisant ; d'importantes mises aux normes sont donc à opérer. **Les tarifs de convergence ont été définis pour assurer l'équilibre économique de l'ensemble du service.** Avant d'avoir atteint ces tarifs, le service était déficitaire à un point tel qu'il a été décidé de raccourcir la période de convergence prévue initialement sur 6 ans, ce qui s'est traduit par une hausse rapide et importante des tarifs.

La tarification progressive du Grésivaudan comment ça marche ?

Les tranches de consommation sont calculées sur l'année civile. Elles s'appliquent sur la consommation annuelle, et non pas seulement sur une seule facture.



Infos pratiques

...pour économiser l'eau au quotidien !

- Faire la chasse aux **robinets qui coulent** (nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...) et aux **fuites** (robinet qui goutte, chasse d'eau...). Les fuites peuvent représenter 20% de la consommation d'un foyer!
- Prendre des **douches** plutôt que des bains (50 litres en moyenne contre 150)
- Installer un **mitigeur thermostatique** afin de trouver rapidement la bonne température et économiser 15% de l'eau d'une douche.
- Équiper sa **chasse d'eau** d'un mécanisme économique et/ou réduire le volume de la cuve de remplissage des toilettes avec des pierres ou une bouteille remplie de sable.
- Récupérer l'**eau de rinçage** des fruits et légumes ou encore du pichet après le repas pour arroser ses plantes.
- **Arroser le soir** pour réduire les pertes dues à l'évaporation (5 à 10%).
- **Laver sa voiture dans une station**, en moyenne c'est 60 litres contre 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

Ce ne sont pas les seules astuces, faites marcher votre imagination !

...afin d'éviter tout colmatage ou dysfonctionnement de votre fosse

Ne versez pas dans vos lavabos, éviers, toilettes... :

- Les **produits dont les étiquettes portent la mention inflammable** tel que l'acétone, le White-spirit, l'essence, le fuel, le diluant, les produits dégraissants... Ils arrêtent la fermentation qui est indispensable au bon fonctionnement. Déposez-les en déchetterie (déchets dangereux - DDS) !
- Les **huiles de vidange et bains de friture**. Elles figent et colmatent les tuyaux à l'entrée du système alors nettoyez les ustensiles de cuisine avant lavage et jetez la graisse à la poubelle. Les huiles de vidange tout comme les huiles alimentaires doivent être déposées en déchetterie.
- La **terre des légumes**, elle s'amasse dans la fosse. Grattez la terre avant lavage.
- Les **objets plastiques** (emballages, sachets, serviettes hygiéniques, préservatifs, lingettes), car difficilement dégradables, ils colmatent le système en sortie. Jetez les à la poubelle.
- Les **lingettes**, même si elles sont biodégradables ! Jetez les à la poubelle. Quelques-unes font exception (mention : « Jetable dans les toilettes » sur l'emballage).
- Les **médicaments ou l'eau de javel**, ils ralentissent l'activité bactérienne. La fosse n'arrive à tolérer l'équivalent que d'un verre d'eau de javel par semaine et les médicaments doivent être rapportés en pharmacie.

Les **eaux de pluie (toiture), piscine, réservoir ne doivent pas être branchés sur une fosse** ! Le mouvement de décantation est perturbé, elles posent des problèmes de mélange des phases (boues, graisses et eaux prétraitées), ainsi qu'une dilution.



La gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur notre commune est gérée par le **SIBRECSA** (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie).

Le SIBRECSA regroupe 43 communes sur les départements de l'Isère (16 communes) et de la Savoie (27 communes). *Plus d'informations sur le [Site SIBRECSA](#)* **Pour Sainte Marie du Mont, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi (jours fériés compris)**. La collecte se fait en « porte à porte » (ou pour les impasses en bordure de la route départementale) ou sur le point d'apport volontaire aux Près. Les ordures ménagères doivent être dans les conteneurs appropriés répartis dans des sacs poubelles. Pour les ordures ménagères, les cartons sont interdits. Le dépôt au sol des sacs poubelles est également proscrit.



Hameau des Près : Sur une plateforme stable, sont disponibles des conteneurs pour les ordures ménagères et des conteneurs pour le Tri Sélectif.

ATTENTION : Le point de tri et de collecte d'ordures ménagères n'a pas vocation à se substituer aux diverses déchetteries mises à la disposition des habitants de notre commune. PAS D'ENCOMBRANTS et AUCUN CARTON OU SAC POSE SUR LE SOL



Le Tri sélectif

Sur le territoire du SIBRECSA, le tri se fait en apport volontaire sur des Points Recyclage généralement composé de trois types de conteneurs (Jaunes pour Emballages, Bleu pour Papier et Vert pour Verre).

– Emballages:

Depuis le 1er janvier 2019, tous les emballages en plastiques sont à déposer dans le conteneur jaune. les bouteilles et flacons en plastique mais également tous les pots, barquettes, films et sacs en plastique ! Il n'est pas nécessaire de les laver, mais de bien les vider.

N'hésitez pas à aplatir les bouteilles, briques et cartonnettes pour gagner de la place.

– Papiers :

Journaux, prospectus, catalogues mais aussi enveloppes, cahiers et livres.

Attention toutefois aux papiers spéciaux tels que carbone, aluminium, sulfurisé, photo, mouchoirs, papier-peint ou papier au contact d'aliments, ils ne sont pas recyclables.

– Verre :

Il ne faut déposer dans le conteneur que du verre d'emballage alimentaire : bouteilles, pots et bocaux.

Les plats transparents ou la vaisselle ne sont pas admis dans la collecte car il s'agit de céramique transparente. Ils ont une température de fusion supérieure à celle du verre, dégradent les fours et détériorent la qualité de production.



Une question, un doute ? Les messages du tri sont à votre écoute au : 04 76 87 18 52

LES DECHETERIES

Les déchèteries du SIBRECSA et du GRESIVAUDAN sont accessibles aux habitants de notre commune. Info accès [déchèteries SIBRECSA ici](#) & info [déchèteries GRESIVAUDAN ici](#)

L'accès y est contrôlé ; en effet, une carte d'accès (commune aux déchèteries du SIBRECSA et du GRESIVAUDAN) est à demander dans une déchèterie du SIBRECSA ou [sur le site déchèteries du SIBRECSA](#).

Pour les professionnels, une carte spécifique avec prépaiement en ligne est à demander.

TARIFS 2023

Particuliers : gratuit jusqu'à 30m3

Professionnels dès le 1er dépôt (et particuliers au-delà des 30m3):

26€/m3 pour Encombrants, gravats, bois, plâtre et pneus, 10€/m3 pour PVC, 12€/m3 pour Déchets verts, 6€/m3 pour Déchets dangereux, Gratuit pour Cartons et métaux

Horaires Déchèteries du SIBRECSA

PONTCHARRA (15 km) Du lundi au dimanche de 8h-12h et 15h-18h – Fermées les jours fériés

PORTE-DE-SAVOIE (18 km) Du lundi au dimanche de 8h-12h et 15h-18h – Fermées mardi matin, mercredi matin et les jours fériés

LE CHEYLAS (18 km) Du lundi au dimanche de 8h-12h et 15h-18h – Fermées mercredi matin et les jours fériés

CRETS EN BELLEDONNE (20 km) Du lundi au dimanche de 8h-12h et 15h-18h – Fermées mardi matin, jeudi matin et les jours fériés

VILLARD-SALLET (27 km) Du lundi au dimanche de 8h-12h et 15h-18h – Fermées mardi matin, mercredi matin, jeudi matin et les jours fériés

Horaires déchèteries du GRESIVAUDAN

CROLLES (25 km) Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 – Fermées les jours fériés

ST ISMIER (31 km) Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 – Fermées les jours fériés

LE TOUVET (12 km) Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 – Fermées les jours fériés

ST MARTIN D'URIAGE (46 km) Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 – Fermées les jours fériés

CHAMROUSSE (65 km) Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 – Fermées les jours fériés

Le SIBRECSA organise une collecte de déchets amiantés réservée aux particuliers chaque 1er samedi des mois de février, mai, août et novembre pour faciliter l'évacuation de ce déchet dangereux. Plus de renseignement par téléphone au 04.76.97.19.52 (**SIBRECSA**).

LE COMPOSTAGE Le SIBRECSA met à disposition des habitant-e-s de son territoire des composteurs* en bois de 400 litres ou en plastique recyclé de 445 litres ainsi que des bioseau gratuitement.



Le compostage

Une deuxième vie pour nos déchets !



Les déchets organiques représentent 30 % de votre poubelle.

Le compostage : un tas d'avantages !

Des poubelles moitié moins lourdes et moins odorantes, moins de camions, moins de pollutions, moins de déplacements à la déchetterie et de l'engrais naturel de qualité pour vos plantes. Ces déchets ne sont plus incinérés, mais valorisés.



Comment ça marche ? Un processus naturel



- Il fermente et chauffe jusqu'à environ 50° C.
- Il est dégradé par des bactéries des champignons, mangé par des micro-organismes et transformé par des cloportes et des vers de terre, par exemple.
- Il se minéralise et donne un terreau riche appelé compost.

Ce qui se composte... et ce qui est déconseillé

Déchets de cuisine :

- Epluchures de fruits et légumes
- Fruits et légumes cuits
- Restes de pain, pâtes, riz...
- Coquilles d'œufs émietées
- Thé et marc de café avec filtres
- Essuie-tout
- Litière de rongeur

À éviter

- Litière de chat et chien
- Boue traitée
- Huile de cuisine
- Vinasse, ya et charcuterie
- Poisson
- Produits laitiers

Déchets verts :

- Fleurs fanées
- Feuilles mortes
- Tontes de gazon sèches
- Jeunes branchages en morceaux
- Fanes de légumes
- Mauvaises herbes non montées en graines

Autres déchets :

- Cendres de bois en quantité modérée
- Sciures et copeaux
- Fumiers
- Foins

Installation du composteur

Mi-ombre, mi-soleil, à même le sol, en contact avec la terre, à 3 m minimum d'une habitation. En tas ou en bac, l'important est d'être heureux avec son compost !

1 m² pour donner une deuxième vie à nos déchets !



Printemps

La nature se réveille et votre composteur aussi ; le processus de décomposition recommence.

Été

Pour éviter le dessèchement, ouvrir le composteur quand il pleut.

Automne

Remuer pour aérer et décompacter. Récupérer le compost demi-mûr.

Hiver

Abriter de la pluie excessive. Broyer les branchages et les stocker au sec pour l'année suivante.

Printemps suivant

Récupérer le compost mûr pour l'intégrer dans la terre des plantations.

Les traces du composteur se résolvent facilement !

Votre compost sent mauvais.	Il manque d'oxygène, il est trop tassé et/ou trop humide.	Brasser et ajouter des matières sèches.
Votre compost est recouvert d'une fine pellicule blanche.	Il est trop sec.	Humidifier avec de l'eau de pluie ou de récupération.

Si vous avez des visiteurs (musaraignes, mésanges...) : bravo vous nourrissez et hébergez la faune sauvage - ne changez rien !



Gérer les grosses quantités de déchets

- Les grosses quantités de déchets doivent être stockées à part et incorporées au compost au fur et à mesure.
- Les tontes de pelouses doivent être séchées au préalable ou utilisées comme paillage dans les jardins ou sous les haies.
- Les jeunes branches doivent être coupées en morceaux de 10 cm maximum ou fragmentées à l'aide d'un broyeur.

Les végétaux broyés sont un excellent matériau pour réaliser son compost.



Autre méthode

Le gazon au pied des arbres et sur les plates bandes, évitera le dessèchement et la prolifération des mauvaises herbes.

Utilisation du compost obtenu

Le compost est un excellent engrais peu coûteux. Il améliore la structure du sol, accroît sa fertilité et renforce la vigueur des végétaux. Le compost ressemble à de la terre fraîche de bois, de couleur brun sombre. Cet engrais peut être utilisé pratiquement pour toutes les plantations d'intérieur et d'extérieur. Si vous n'êtes pas jardinier, dispersez le compost sur votre pelouse ou distribuez-le autour de vous.

Attention, le compost ne doit pas être utilisé pur !



Quelle quantité ?

On ajoutera de 1 à 5 Kg/m² par an, en fonction de la gourmandise de la plante.

Si vous souhaitez en savoir plus :

Livre : "Compost et paillage au jardin. Recycler, fertiliser" Denis Pépin, éd. Terre Vivante
Site internet : www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost



Les ambassadeurs du tri du SIBRECSA sont à votre écoute au 04 76 97 19 52.



Sessions de sensibilisation/initiation au compostage

Dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) sur l'obligation du tri à la source des biodéchets qui devra être effectif le 31 Décembre 2023, le SIBRECSA a lancé une campagne de sensibilisation auprès des habitants du territoire afin de promouvoir le compostage.

Pour se faire **le SIBRECSA propose des sessions de sensibilisation/initiation au compostage (en principe 2 par mois)**.

Ces temps se déroulent dans l'enceinte du SIBRECSA à Pontcharra, autour des composteurs avec divers ateliers et moments d'échanges.

La formation se fera sur inscription et sera limitée à 10 personnes maximum. Pour maintenir la formation 6 personnes minimum devront être inscrites.

Inscriptions par téléphone (04 76 97 19 52) ou mail info@sibrecsa.fr

Pour procéder à l'inscription, éléments à renseigner: NOM, Prénom, Adresse, Commune, Choix du composteur (bois ou plastique recyclé), Téléphone, Mail, Numéro de badge d'accès aux déchèteries.

Ces formations sont essentiellement destinées aux personnes n'ayant jamais bénéficié de la mise à disposition d'un composteur par le SIBRECSA ou voulant acquérir les bases du compostage.

A l'issue de la formation les personnes repartent avec un composteur (la formation et le composteur sont gratuits).

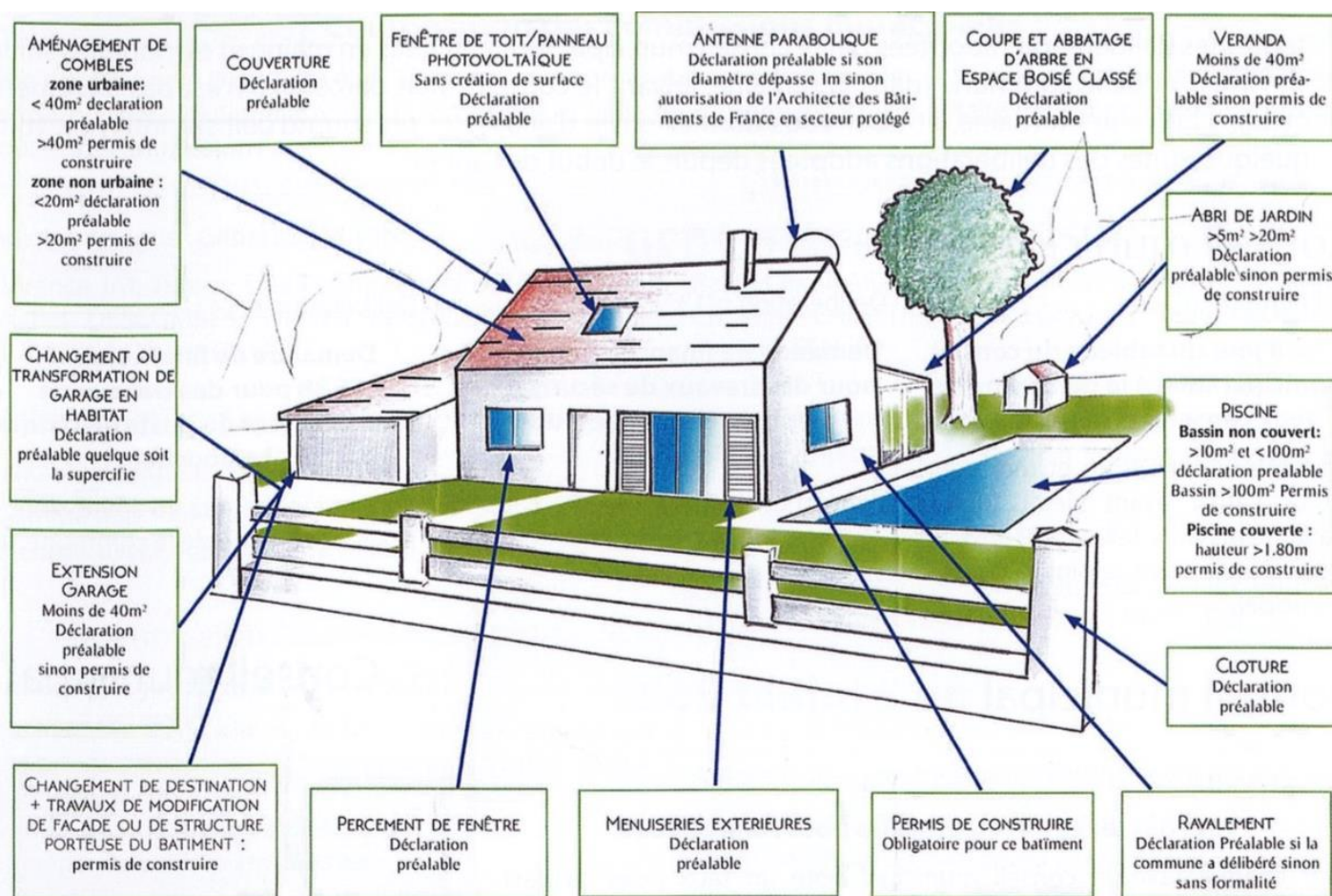
La mairie dispose de peu de moyens de communication. La rédaction de ce bulletin en fait partie intégrante, toutefois, le site internet de la mairie permet également une diffusion plus rapide des informations. Le Premier adjoint (BONNET Clément) en a la charge. Si les habitants de Sainte Marie du Mont ont un souhait de communication via le site internet, il conviendrait de vous rapprocher de lui. Les élus communiquent également les informations importantes via le désormais célèbre groupe WhatsApp « Entraide marimontoise ».

La mairie songe à créer un compte sur les réseaux sociaux (Facebook ou Instagram) afin de communiquer encore plus directement ; si l'idée vous semble bonne, n'hésitez pas à en faire part à l'équipe municipale.

Du fait de notre bonne entente avec le service communication de la Communauté de Communes, ces derniers ont accepté de retransmettre les différents événements se déroulant sur la commune sur leurs propres réseaux. Ainsi, si les associations ou acteurs locaux de Sainte Marie du Mont le souhaitent, elles peuvent contacter directement Mr Bonnet afin de faire republier les informations par la communauté de communes.



➤ QUELQUES AIDES ADMINISTRATIVES



En règle générale, tous les travaux de construction, agrandissement ou rénovation nécessitent une autorisation d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, cette autorisation peut être un permis de construire ou une déclaration préalable. Vous devez même déclarer en mairie une légère modification de façade ! Vous devez toujours obtenir votre autorisation avant de réaliser les travaux.

Déclaration Préalable ?

Le formulaire est disponible en mairie ou sur **service-public.fr**

Une fois renseigné, ce formulaire doit être déposé en mairie avec l'ensemble des pièces nécessaires selon la nature du projet : Plan de situation, Plan de masses, schéma...

Le délai d'instruction est d'un mois à compter de la date du dépôt en mairie du dossier complet.

Cette autorisation est valable 2ans.

Permis de Construire ?

Le formulaire est disponible en mairie ou sur **service-public.fr**

Il doit être déposé en mairie avec l'ensemble des pièces nécessaires en 4 exemplaires : Plan de situation, Plan de masses, schéma de projet...

Pour les maisons individuelles, le délai d'instruction est de 2 mois pour les dossiers complets (qui est porté à 3 mois en cas de pièces manquantes).

Pour les opérations d'aménagement ou les modifications de destination, le délai est automatiquement de 3 mois

La durée de validité du permis de construire est de trois ans. Il est possible d'obtenir deux prorogations d'une durée d'un an chacune.